



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 5 février 2014 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Odette Filion, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-02-017

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 5 février 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-02-018

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2014
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 5 février 2014
 - 5.2. Résolution - Adoption des comptes payés et à payer du 22 janvier 2014 au 5 février 2014
 - 5.3. Dépôt - Dépôt des rapports d'activités du personnel - Janvier 2014
 - 5.4. Résolution - Renouvellement de bail - Locaux administratifs de la MRC
 - 5.5. Résolution - Programme d'aide financière du MAMROT aux MRC - Rapport annuel 2013



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annulation

- 5.6. Résolution – Règlement 14-01 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier 2014 et les suivants
- 5.7. Résolution – Autorisation de dépenses – Fin d'emploi de madame Hélène Larouche
- 5.8. Résolution – Nomination de madame Marlène Hutchinson à titre de conseillère aux dossiers des Matières résiduelles pour l'année 2014
6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i. Blainville : 1416-11; 1418-57
 - ii. Bois-des-Filion : 6233
 - 6.2. Résolution – Zones inondables – Procédure administrative interne
 - 6.3. Dépôt : Compte rendu du comité technique du 8 janvier 2014 – Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-019

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2014

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 22 janvier 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 5 février 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 5 février 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-02-020

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 22 janvier au 5 février 2014

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 janvier 2014 au 5 février 2014 inclusivement, répartis comme suit : 12 673.18 \$ payés et 48 285.41 \$ à payer pour un grand total de 60 958.59 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Janvier 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de janvier 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
2014-02-021

OBJET: Renouvellement de bail – Locaux administratifs de la MRC

ATTENDU l'offre de la Ville de Bois-des-Filion concernant le renouvellement du bail relativement à un espace de bureau pour la MRC de Thérèse-De Blainville situé au 479, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion;

ATTENDU que ledit bail s'est renouvelé par tacite reconduction conformément à l'article 11 de l'entente;

ATTENDU que le conseil de la MRC a pris connaissance de la convention de bail déposée par le directeur général;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

D'AUTORISER monsieur Paul Larocque, préfet, et monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, une convention de bail avec la Ville de Bois-des-Filion, relativement à un espace de bureau situé au 479, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion. Ladite convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-022

**OBJET: Programme d'aide financière du MAMROT aux MRC – Rapport annuel
 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de l'entente de gestion entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de Thérèse-De Blainville en date du 24 mars 2011 dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC, la MRC doit fournir au MAMROT un rapport annuel pour obtenir le versement de la somme de 52 185 \$;

ATTENDU QUE l'entente de gestion actuellement en vigueur prendra fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU QU'il a été convenu de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a pris connaissance du rapport annuel 2013, ainsi que de l'avenant à l'entente de gestion entre le MAMROT et la MRC, préparé et présenté par le directeur général;

ATTENDU QUE le financement à la MRC pour l'année 2014 nécessite la signature du présent avenant;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville Sainte-Thérèse
 appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil approuve le rapport qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, ainsi que l'avenant à l'entente de gestion entre le MAMROT et la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que présenté par le directeur général de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le préfet, monsieur Paul Larocque, soit et est autorisé à signer, au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'avenant à l'entente de gestion entre le MAMROT et la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le rapport annuel de 2013 relatif au Programme d'aide financière aux MRC qui vient d'être présenté au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE copie de ce rapport et de l'avenant soit transmises au MAMROT en vue d'obtenir le versement de l'aide financière de 52 185 \$ à la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-023

OBJET : Règlement 14-01 fixant la rémunération du préfet et autres membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier 2014 et les suivants

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville est fixée par le règlement numéro 10-01 adopté le 31 mars 2010 conformément aux dispositions de l'article 2 et les suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement numéro 07-01 adopté le 15 mars 2007 modifie le règlement 03-01 afin de remplacer l'article 8 du règlement 03-01 portant sur la clause d'indexation annuelle;

ATTENDU QUE, de l'avis du conseil, il y a lieu de remplacer lesdits règlements relatifs à la rémunération des élus afin de les rendre plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE les MRC ont connu ces dernières années un accroissement de leurs champs de compétence et qu'il en découle une augmentation des dossiers à traiter par le conseil, ainsi qu'un exercice de représentation plus accru de ses membres;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère, lors de la séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville tenue le 22 janvier 2014 ;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 appuyé par Madame Odette Filion
 Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE soit et est adopté le règlement numéro 14-01 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier 2014 et les suivants.

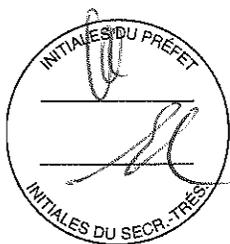
QUE le règlement numéro 14-01 remplace les règlements numéro 03-01, 07-01 et 10-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-024

OBJET: Autorisation de dépenses – Fin d'emploi de madame Hélène Larouche

ATTENDU QUE madame Hélène Larouche n'est plus à l'emploi à la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

ATTENDU QUE madame Hélène Larouche a déjà reçu deux mille deux cent quarante et un dollars soixante (2 241,60 \$) sous forme de salaires entre le 21 décembre 2013 et le 17 janvier 2014 représentant quatre semaines de préavis;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville De Boisbriand

D'AUTORISER la dépense de huit mille cent quarante-neuf dollars quatre-vingts (8 149,80 \$) relative à la fin d'emploi de madame Hélène Larouche de la MRC de Thérèse-De Blainville en date du 19 décembre 2013. Cette dépense correspond à : douze (12) semaines de délai raisonnable et le 6% des vacances à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-025

**OBJET: Nomination de Marlène Hutchinson à titre de conseillère aux
 dossiers de Matières résiduelles pour l'année 2014**

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville décide d'assurer un suivi suite au rapport de la firme SOLINOV;

ATTENDU QUE madame Marlène Hutchinson est prête à offrir son assistance à titre de conseillère aux dossiers des Matières résiduelles pour l'année 2014;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC prend acte de l'offre de services de madame Marlène Hutchinson en terme de coût et du livrable;

ATTENDU QUE madame Marlène Hutchinson possède la connaissance du Plan directeur de gestion des Matières résiduelles produit par la firme SOLINOV pour la Couronne Nord en 2013;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme madame Marlène Hutchinson à titre de conseillère aux dossiers des Matières résiduelles pour l'année 2014;

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville assure le suivi et la coordination du mandat de madame Marlène Hutchinson dans ce dossier et en fera état aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-026

**OBJET: Avis de conformité
 Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
 Blainville et de Bois-des-Filion**

ATTENDU que les Municipalités de Blainville et Bois-des-Filion ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1416-11, 1418-57, Bois-des-Filion : 6233 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Blainville 1416-11

PLAN D'URBANISME : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 1416 et ses amendements afin d' :

- **AGRANDIR** l'aire d'affectation Mixte Résidentielle de moyenne et de haute densité et Commerciale située en bordure de l'autoroute 640 sur le plan des aires d'affectation du sol;
- **AGRANDIR** la zone de moyenne et haute densité située en bordure de l'autoroute 640 sur la carte des secteurs de densification;
- **AJOUTER** une section 6 à la section intitulée : « Programme Particulier d'Urbanisme » du chapitre 6 du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville adopté lors de l'adoption du règlement 1416;
- **CRÉER** une nouvelle aire de projet particulier d'urbanisme à la carte des secteurs de planification particulière.

(modifications concernant le secteur situé au Sud-Est de l'Autoroute 640, dont l'ajout du Programme particulier d'urbanisme de la Sortie 24)

Blainville 1418-57

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** la zone C-654 à même une partie des zones H-635, H-636 et C-652;
- **AGRANDIR** la zone C-652 à même une partie de la zone H-635;
- **AGRANDIR** la zone C-653 à même une partie de la zone H-635;
- **PERMETTRE** les projets intégrés à l'intérieur de la zone C-654;
- **INDIQUER** que les zones H-636, C-654, P-683 et P-684 sont intégrées dans le Programme particulier d'urbanisme de la Sortie 24.

(règlement de concordance au règlement 1416-11)

Bois-des-Filion 6233

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 6200 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** les dispositions relatives aux enseignes portatives.

Il est proposé par
appuyé par

Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE soient considérées les demandes de madame Madeleine Leduc, mairesse Ville de Rosemère, au sujet des amendements 1416-11 et 1418-57 de Blainville. Il s'agit de maintenir dans le temps la zone tampon prévue de 15 mètres de largeur entre le secteur



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

concerné et celui du résidentiel adjacent situé sur le territoire de Rosemère et également, d'étudier et de planifier la circulation dans le secteur de la Sortie 24 afin d'éviter les problèmes de congestion.

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et Bois-des-Filion soient les règlements : Blainville : 1416-11, 1418-57, Bois-des-Filion : 6233 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-027

OBJET: Zones inondables – Procédure administrative interne

ATTENDU que les MRC ont la possibilité d'émettre des dérogations pour certains ouvrages en zone inondable 0-20 ans définis à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU que les demandes de dérogation doivent être accompagnées de documents étoffés pour les évaluer;

ATTENDU que la présente procédure permet de connaître les ouvrages admissibles, les documents devant accompagner la demande ainsi que la façon dont elle sera analysée;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a déjà adopté la procédure administrative interne le 11 décembre 2013 (résolution 2013-12-160);

ATTENDU que de légères modifications doivent être apportées à cette procédure, principalement pour indiquer que les cotes de crues ont préséance sur la cartographie;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville réadopte la procédure administrative interne avec les modifications proposées afin de faciliter le déroulement d'une éventuelle demande auprès de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

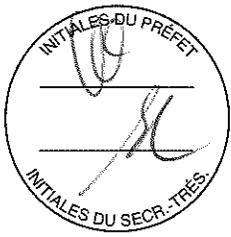
OBJET: Dépôt Compte rendu du comité technique du 8 janvier 2014 – Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu du comité technique du 8 janvier 2014 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

2014-02-028

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 9h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

5 février 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-02-017 à 2014-02-028 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 5 février 2014.

Émis le 5 février 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier